Modalités de soutenance du DES devant la commission locale de coordination de la spécialité

Il existe 2 sessions annuelles de soutenance du DES : en Mars et en Septembre.

La délivrance du diplôme de DES par les membres du Jury composés des membres de la commission de coordination locale de spécialité prend en considération :

- La validation des 8 semestres du DES conformément à la maquette (ARRÊTÉ DU 22-9-2004 JO DU 6-10-2004) ; la soutenance ne peut par conséquent pas avoir lieu avant le dernier semestre.
- La validation du nombre d'actes techniques exigé (> 100 endoscopies, > 70 EFR, VNI, Sommeil)
- La présentation du parcours professionnel et les perspectives professionnelles : 2 à 3 diapositives ppt
- La présentation d'un travail de recherche ; celui-ci sera rédigé sous la forme d'un mémoire (cf recommandations) et sera présenté le jour de la soutenance. La présentation aura comme support un diaporama ppt de 20 minutes et il sera suivi de 10 minutes de questions du jury

Le mémoire de DES doit être adressé au coordonnateur au plus tard le 1er Septembre pour la session de Septembre et le 15 février pour la session de Mars en 2 exemplaires : 1 exemplaire papier relié au rapporteur et un exemplaire numérique en format PDF au rapporteur et au coordonnateur. Le coordonnateur désignera un rapporteur du travail au sein de la commission d'évaluation.

Le projet de mémoire doit être présenté au moins un an avant la soutenance de DES aux membres de la commission de la spécialité, lors d'une des 2 sessions annuelles de soutenance de DES. La présentation du projet sera centrée sur la méthodologie du travail pressenti. Il n'est pas attendu de présentation de résultats. La présentation doit se faire sous la forme d'un diaporama de 5 minutes qui sera suivi d'une discussion avec les membres du jury.

Les internes souhaitant présenter leur projet de mémoire de DES ou soutenir leur DES doivent en informer le coordonnateur au moins 4 mois avant la session.